

COMMUNE DE PETITE-FORET
Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Conseil municipal du 4 juillet 2023

Délibération n° : 23-07-14

7.5 Subventions

ATTRIBUTION DE SUBVENTION – MOUVEMENT VALENCIENNOIS CONTRE LE RACISME ET POUR L'AMITIÉ ENTRE LES PEUPLES

L'an deux mil vingt-trois, le quatre juillet à dix-huit heures trente, le Conseil municipal s'est réuni à la salle du Conseil (Jules Mousseron), en séance publique sous la présidence de Sandrine GOMBERT, Maire, en suite de la convocation en date du vingt-huit juin dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 24

Rachid LAMRI - Christine LEONET - Pascal CROMBE - Jean-Pierre POMMEROLE - Véronique JOLY - Robert VANOVERSCHELDE - Elisabeth SEREUSE - Didier DEMAREST - Gérard GAILLARD - Christian DURIEUX - François STASINSKI - Sylvia PISANO - Marie-Renée LOUVION - Abdel-Aziz AITLAMAALMAHMED - Léa DEQUAYE (arrivée à 18h53) - Christine HUET - Dominique CORREA - Dorothee MARTIN - Grégory SPYCHALA Gérard QUINET - Claudine HERLIN - Dominique DAUCHY - Tiphanie OTLET

Étaient excusés

Arlette VANDEPOEL a donné pouvoir à Rachid LAMRI

Claudine GENARD a donné pouvoir à Jean-Pierre POMMEROLE

Isabelle DUFRENNE a donné pouvoir à Christine LEONET

Nombre de suffrages exprimés : 27

Votes Pour : 27

Abstention : 0

Vote contre : 0

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a voté, dans sa séance du 09 mai 2023, l'ensemble des subventions de fonctionnement allouées aux différentes associations pour l'exercice 2023.

CONSIDÉRANT que le comité valenciennois du Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP) nous a sollicités pour une subvention exceptionnelle afin d'organiser fin octobre une visite du Mémorial de la Shoah et de l'Institut du Monde Arabe à Paris.

CONSIDÉRANT que le bureau municipal propose d'allouer la somme de 250 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- l'attribution d'une subvention de 250 € au comité valenciennois du Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP) pour l'exercice 2023.

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an ci-dessus mentionnés
Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Sandrine GOMBERT

Acte mis en ligne le :13/07/2023

Acte transmis au contrôle de légalité le : 12/07/2023

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité, saisine possible par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Le Maire



Sandrine GOMBERT